

## COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

## DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MIL VINGT

\*\*\*\*\*

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 10 JUILLET

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 0

CONVOCAION EN DATE : 3 juillet 2020

DATE D’AFFICHAGE : 17 juillet 2020

-----  
**Objet : autorisation de signature d'un procès-verbal de mise à disposition d'un terrain à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais pour la pose de 10 box à vélos individuels sécurisés**

-----n° 2020/069

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1321-1 à L1321-6, L2121-29 et L2122-21,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**Considérant** la demande de mise à disposition par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais d'un terrain de 9.12 m<sup>2</sup>, sur la parcelle cadastrée A 1616 située route du Col de la Luère, pour la pose de 10 box à vélos individuels sécurisés dans le cadre de l'aménagement d'un itinéraire de voies douces afin de faciliter le transport multimodal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition, au profit de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, d'un terrain de 9.12 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée A 1616 située route du Col de la Luère pour la pose de 10 box à vélos individuels sécurisés.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS  
 ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
 POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire, Bernard ROMIER

